

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 5 MARS 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 5 mars 2018 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Trois (3) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2018-03-39**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2018 et de la journée d'enregistrement du 21 février 2018
- 4- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 27 février 2018
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Correspondances
- 7- Dépôt du rapport d'activités du trésorier
- 8- Adoption du règlement numéro 759 – Règlement d'emprunt pour la réfection du rang Saint-Félix Ouest
- 9- Avis de motion et présentation d'un projet de règlement – Règlement concernant l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c.R-9.3)
- 10- Avis de motion – Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 642
- 11- Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644
- 12- Adoption d'un projet de règlement – Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 642
- 13- Adoption d'un projet de règlement – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644
- 14- Assemblée publique de consultation – Projets de règlements d'urbanisme
- 15- Autorisation de transfert des dossiers de vente pour défaut de paiement de taxes
- 16- Demande de soumissions publique – Réfection du rang Saint-Félix Ouest
- 17- Demande de soumissions sur invitation – Marquage de chaussée
- 18- Ministère de la Culture et des Communications – Autofinancement de la subvention concernant les bibliothèques publiques autonomes (BPA)
- 19- Demande à Hydro-Québec pour l'ajout de quatre (4) nouvelles lumières de rues
- 20- Autorisation pour céder une partie de l'emprise de la 2^e Rue
- 21- Autorisation de signature d'une entente avec Mont-Carmel en fête
- 22- Consentement – Interventions de la Sûreté du Québec sur les propriétés de la Municipalité
- 23- Promotions d'officiers au service incendie
- 24- Retrait de la couverture d'assurance concernant le bris de machines

- 25- Nominations au Comité consultatif d'urbanisme
- 26- Commande de plants via l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
- 27- Période d'information
- 28- Période de questions
- 29- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
5 FÉVRIER 2018 ET DE LA JOURNÉE D'ENREGISTREMENT DU
21 FÉVRIER 2018
2018-03-40**

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2018 et de la journée d'enregistrement du 21 février 2018 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2018 et de la journée d'enregistrement du 21 février 2018 soient adoptés.

Adoptée

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DU 27 FÉVRIER 2018
2018-03-41**

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 27 février 2018 du comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte-rendu du rapport.

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2018-03-42**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 5 600,91 \$ pour l'année 2017 et 563 374,30 \$ pour l'année 2018.

Adoptée

**CORRESPONDANCES
2018-03-43**

P-01 Office de la protection du consommateur

**SUJET : MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE RELATIVE AU
COMMERCE ITINÉRANT**

Actuellement, un permis est nécessaire pour les commerçants itinérants qui vendent des biens ou des services de plus de 25\$. Dès le 1^{er} mai 2018, les commerçants itinérants ne seront plus tenus d'être titulaires d'un permis pour les produits de moins de 100\$.

P-02 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
Madame Sylvie Gamache

SUJET : MAINTIEN DES OPÉRATIONS NORMALES DE RÉCUPÉRATION

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie confirme que malgré la décision de la Chine de modifier ses critères d'importation de matières recyclables, le centre de tri de Récupération Mauricie maintient ses opérations normales.

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER
2018-03-44**

Tel que requis par l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le trésorier dépose devant le conseil municipal un rapport d'activités sur l'application du chapitre XIII de la LERM pour l'exercice financier précédent, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Candidats

Date de l'élection : 2017-11-05			
Nom de chaque candidat (Parti ou candidat indépendant autorisé)	Mairie/ District/Poste	Agent officiel/ Représentant et agent officiel	% de votes obtenus
Lysa Bergeron	Mairie	Lysa Bergeron	18,19 %
Denis Courchesne	Mairie	Denis Courchesne	Désistement
Luc Dostaler	Mairie	Marie-Claude Brière	81,81 %
Jacques Trépanier	District # 1	S.O.	Acclamation
Jean-Guy Mongrain	District # 2	Jean-Guy Mongrain	Acclamation
Jean-Pierre Binette	District # 3	Jean-Pierre Binette	43,12 %
Stéphanie Morin	District # 3	Stéphanie Morin	35,47 %
Marie-Jade Vien	District # 3	Marie-Jade Vien	21,41 %
Julie Régis	District # 4	S.O.	Acclamation
Gaétan Bergeron	District # 5	Gaétan Bergeron	23,18 %
Daniel Duchemin	District # 5	Daniel Duchemin	76,82 %
Line Lecours	District # 6	André Aubin	Désistement
Clément Pratte	District # 6	Julie Marcouiller	Acclamation

Rapports d'un candidat indépendant autorisé

Date limite de production : 2018-02-05					
Nom de chaque candidat (Parti ou candidat indépendant autorisé)	Mairie/ District/ Poste	Date de production	Limite de dépenses électorales	Dépenses effectuées et autorisées	
Denis Courchesne	Mairie	2017-11-17	5158,50	\$ 0	\$
Jean-Guy Mongrain	District # 2	2017-10-19	2112,30	\$ 0	\$
Stéphanie Morin	District # 3	2017-12-13	2096,40	\$ 358,67	\$
Line Lecours	District # 6	2017-11-16	2120,40	\$ 0	\$
TOTAL			11487,60	\$ 358,67	\$

c. c. Service du Registre, de la coordination et de la conformité des contributions politiques (DGEQ)

Danny Roy
Trésorier

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 759
RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DU RANG SAINT-
FÉLIX OUEST
2018-03-45**

Règlement numéro 759 décrétant une dépense de 905 000 \$ et un emprunt de 540 000 \$ pour la réfection du rang Saint-Félix Ouest.

Considérant qu'une partie de la dépense sera financée à même le programme de la TECQ 2014-2018 pour 230 000 \$ et le fonds de carrières et sablières pour 135 000 \$.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire se prévaloir du pouvoir prévu au quatrième alinéa à l'article 1061 du Code municipal du Québec.

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 5 février 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance.

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que le règlement d'emprunt numéro 759 concernant la réfection du rang Saint-Félix Ouest soit adopté.

Adoptée

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL AU RÉGIME DE RETRAITE
CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS
MUNICIPAUX (L.R.Q., c. R-9.3)
2018-03-46**

Monsieur le conseiller Daniel Duchemin donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 642
2018-03-47**

Madame la conseillère Julie Régis donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant des modifications au plan d'urbanisme numéro 642.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 644
2018-03-48**

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant des modifications au règlement de zonage numéro 644.

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 642
2018-03-49**

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007.

Considérant qu'en vertu de l'article 109.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier le plan d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité qu'un projet de règlement soit adopté concernant des modifications au plan d'urbanisme numéro 642.

Le projet de règlement est annexé à la présente résolution

Adoptée

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 644
2018-03-50**

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007.

Considérant qu'en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité qu'un projet de règlement soit adopté concernant des modifications au règlement de zonage numéro 644.

Le projet de règlement est annexé à la présente résolution

Adoptée

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJETS DE
RÈGLEMENTS D'URBANISME
2018-03-51**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit procéder à une consultation publique sur les divers éléments des projets de règlements d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que se tienne une assemblée publique de consultation le 28 mars 2018 à 19 heures, à la salle du conseil située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, sur les projets de règlement d'urbanisme suivants :

- Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 642;
- Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644.

Adoptée

**AUTORISATION DE TRANSFERT DE DOSSIERS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES
2018-03-52**

Considérant l'article 1022 du Code municipal relatif à la vente et à l'adjudication des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel approuve l'état des taxes impayées pour les années d'imposition 2016 et postérieures et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, à transmettre l'état des taxes à la MRC des Chenaux.

Adoptée

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUE
RÉFECTION DU RANG SAINT-FÉLIX OUEST
2018-03-53**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, soit autorisé à effectuer une demande de soumissions publique pour la réfection du rang Saint-Félix Ouest.

Adoptée

**DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION
MARQUAGE DE CHAUSSÉE
2018-03-54**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, soit autorisé à effectuer une demande de soumissions sur invitation pour le marquage de chaussée de l'année 2018.

Adoptée

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
AUTOFINANCEMENT DE LA SUBVENTION CONCERNANT LES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (BPA)
2018-03-55**

Considérant la signature de la convention du programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel s'engage à financer le montant total du projet de 50 330 \$, incluant le montant de la subvention 2017-2018 de 31 300 \$ qui sera versée par le Ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'AJOUT DE QUATRE (4)
NOUVELLES LUMIÈRES DE RUES
2018-03-56**

Considérant la nécessité d'ajouter des lumières de rues sur le rang Saint-Louis, 3^e Rue et route des Vétérans.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité qu'une demande soit adressée à Hydro-Québec concernant l'installation de quatre (4) lumières de rues aux endroits suivants :

- Entre le 285 et 293, 3^e Rue;
- Entre le 670 et le 700, rang Saint-Louis;
- En face du 1860, rang Saint-Louis;
- À l'intersection de la route des Vétérans et du boulevard Robitaille.

Adoptée

**AUTORISATION POUR CÉDER UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE LA
2^E RUE
2018-03-57**

Considérant la demande de messieurs Maurice Landry et Michel Richard pour la cession d'une partie de l'emprise de la 2^e Rue.

Considérant que cette partie de terrain n'est pas utilisée par la Municipalité et qu'en cédant cette partie de rue, la construction d'une résidence est ainsi facilitée.

Considérant que la Municipalité désire se garder un certain droit sur cette partie de lot si le besoin se fait ressentir.

Considérant que les frais d'arpenteur et de notaire sont à la charge des demandeurs.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la demande de messieurs Maurice Landry et Michel Richard est acceptée tel que présenté sur le plan fournit avec la demande, le tout pour un (1) dollar, avec comme condition que dans l'éventualité qu'il n'y ait pas construction d'une résidence, la

Municipalité se réserve le droit de réacquérir la partie de lot concernée en dédommageant les propriétaires pour les frais encourus par la présente transaction.

Adoptée

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC
MONT-CARMEL EN FÊTE
2018-03-58**

Considérant la nécessité de modifier l'entente entre Mont-Carmel en fête et la Municipalité.

Considérant que cette entente a pour but entre autres d'encadrer le rôle et les responsabilités de chacun.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que monsieur le maire, Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Danny Roy, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel une entente avec Mont-Carmel en fête.

Adoptée

**CONSENTEMENT - INTERVENTIONS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR
LES PROPRIÉTÉS DE LA MUNICIPALITÉ
2018-03-59**

Considérant que la culture de marijuana constitue une problématique majeure dans la région.

Considérant que des individus occupent illégalement des propriétés pour cultiver des plants de marijuana.

Considérant que la Municipalité désire participer à la résolution de problèmes relatifs à la culture de marijuana sur son territoire, et plus spécifiquement sur des terrains vacants lui appartenant qui sont susceptibles d'être occupés.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité qu'il soit autorisé à la sûreté du Québec, pour la période du 1^{er} mai au 15 novembre de chaque année à :

- 1- Utiliser tous les moyens dont elle peut disposer pour identifier la présence de plants de marijuana sur les propriétés de la Municipalité.
- 2- Intervenir sur les propriétés de la Municipalité, si nécessaire, sans mandat, en tout temps, dans le cadre du programme « cisaille ».
- 3- Procéder à l'éradication des plants de marijuana se trouvant sur les propriétés de la Municipalité, en causant si nécessaire, un minimum de dommage.

Adoptée

**PROMOTIONS D'OFFICIERS AU SERVICE INCENDIE
2018-03-60**

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des promotions d'officiers au service incendie.

Considérant les recommandations de monsieur Yves Landry, directeur du service incendie.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- Que les officiers suivants soient nommés aux postes mentionnés :

NOMS	POSTES
Monsieur Frédéric Riou	Directeur adjoint
Monsieur Steve Lefebvre	Lieutenant
Monsieur Jean-François Mongrain	Lieutenant intérimaire

- Que la promotion de monsieur Frédéric Riou est assortie d'une probation d'un (1) an et que celle de monsieur Jean-François Mongrain est conditionnelle à l'obtention de la certification d'officier dans les délais prescrits par la Loi.

Adoptée

RETRAIT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE CONCERNANT LE BRIS DE MACHINES 2018-03-61

Considérant que la Municipalité a choisi une nouvelle couverture d'assurance concernant le bris de machines dans ses bâtiments municipaux avec comme information qu'il était pour en coûter 350 \$ annuellement.

Considérant que la prime annuelle de 350 \$ est par bâtiment et non pour l'ensemble des bâtiments de la Municipalité.

Considérant que la Municipalité ne peut assurer ses bâtiments individuellement pour le bris de machines.

Considérant qu'une franchise de 2 500 \$ s'applique à toute réclamation de ce type.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la couverture d'assurance pour bris de machine soit retirée du contrat d'assurance municipal.

Adoptée

NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 2018-03-62

Considérant l'échéance du mandat de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes soient nommées comme membres du Comité consultatif d'urbanisme :

NOMS	TERME
Monsieur Marc Morand	2 ans
Monsieur Michel Brière	2 ans
Monsieur Yves Massicotte	1 an

Adoptée

**COMMANDE DE PLANTS VIA L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU SAINT-MAURICE
2018-03-63**

Il est proposé par madame la conseillère Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Guy-Luc Beaupré, directeur des communications, de la culture et des loisirs à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, dans le cadre du MAF 2018 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE
2018-03-64**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20 h 15.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

S/ _____
Maire
